DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 35

RACHAT D'IMMEUBLES À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER AUVERGNE- SECTEUR SAINT JEAN- 37 À 45 RUE DU PRÉ LA REINE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Marianne MAXIMI

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.
Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.
Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.
Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.
Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).
Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.
Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 35
RACHAT D'IMMEUBLES À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER AUVERGNE- SECTEUR SAINT JEAN- 37 À 45 RUE DU PRÉ LA REINE

En vue de la réalisation du futur parc urbain dans le secteur central du quartier Saint-Jean, et afin de compléter la maîtrise foncière des propriétés nécessaires à cette opération, il convient d'acquérir la parcelle CH143 (hachurée sur le plan en annexe).

Après discussion avec le propriétaire, ce dernier serait disposé à procéder par échange avec un terrain situé, non loin de là, rue du Pré La Reine. Ce terrain est à délimiter, au sein d'un ensemble de 4 parcelles (CH n°123, BX n°2, BX n°3 et BX n°5 pour une surface totale de 4017m²) acquises par préemption en 2011, par l'EPF Auvergne, sur délégation de la commune.

L'opération d'échange suppose donc au préalable le rachat par la commune de ces parcelles. La décision relative à l'échange fera l'objet d'une seconde délibération.

Le prix de cession hors taxes des parcelles portées par l'EPF Auvergne, s'élève à 1 358 130,00 € (dont 646 565,09 € de travaux de démolition et 2 788,10 € de frais de procédure). Sur ce montant s'ajoutent des frais de portage pour 560,96 €, ainsi qu'une TVA sur prix total de 271 738,18 € (dont 112,19 € sur les frais de portage), dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2022, soit un prix de cession toutes taxes comprises de 1 630 429,14 €.

La Commune a déjà versé à l'EPF Auvergne la somme de 1 353 492,62 € au titre des participations (sous réserve du paiement de l'annuité 2022). Le restant dû est de 276 936,52 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le rachat à l'EPF Auvergne des biens situés 37 à 45 rue du Pré la Reine cadastrés section CH n°123 pour 1 430 m², BX n°2 pour 677 m², BX n°3 pour 500 m² et BX n°5 pour 1 420 m², au prix de cession TTC de 1 630 429,14 € avec un restant dû de 276 936,52 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.
- de confier la rédaction de l'acte notarié à Maître Frédéric MARTIN, notaire à CLERMONT-FERRAND.

TOTAL VOTANTS :	**38**	=	45 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	16 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**38**	=	**Pour : 38**	+	**Contre : 0**		
Abstention :	0						

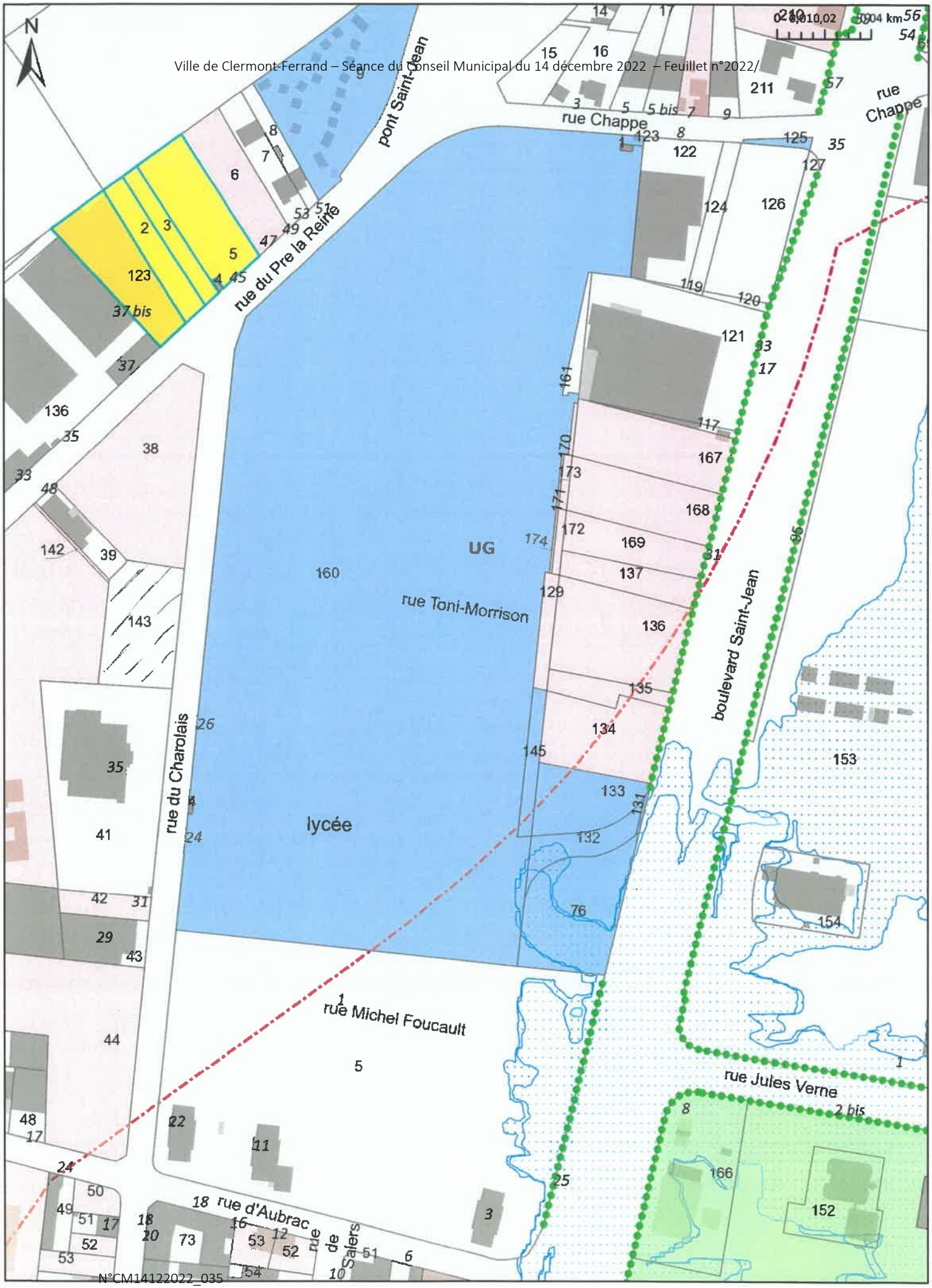
Ne prennent pas part au vote de la question n°35 : Jérôme AUSLENDER, Marion BARRAUD, Grégory BERNARD, Nicolas BONNET, Julien BONY, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Rémi CHABRILLAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Cécile LAPORTE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Anne-Laure STANISLAS

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe

Christine DULAC ROUGERIE



37 à 45 rue du Pré la Reine

www.clermontmetropole.eu

Clermont Auvergne Métropole
64 66 avenue de l'Union Soviétique BP 231 63007 Clermont Ferrand Cedex 1
Tél : 04 73 98 34 00 Fax : 04 73 98 34 01

Plan issu des données du service SIG de la Direction des Usages Numériques

jeudi 28 juillet 2022